



**Élection au Conseil National des Universités (CNU) 2015**  
**24<sup>ème</sup> section « Aménagement de l'espace, urbanisme »**  
**Liste SNESUP-FSU – Nos engagements**

Les élu.e.s SNESUP-FSU de la 24<sup>ème</sup> section du CNU s'engagent à poursuivre les actions engagées dans le cadre de la précédente mandature, autour de trois principes :

***Transparence et information.***

Les membres de la 24<sup>ème</sup> section du CNU doivent approfondir le rôle de diffusion des informations au sein de l'ensemble de la section. Cet enjeu est important dans un domaine ne comportant pas d'association professionnelle des enseignants-chercheurs à échelle nationale. L'organisation d'une convention de la 24<sup>ème</sup> section au moment où le Ministère définissait les mentions des diplômes (2012) a été appréciée et fut efficace pour la défense de nos formations.

Les élu.e.s de la 24<sup>ème</sup> section s'engagent donc à diffuser des informations, à expliquer les modalités de fonctionnement du CNU et de déroulement des sessions, par des comptes-rendus de session. Cette communication partagera les informations encore trop souvent mésestimées concernant le sérieux de l'examen des dossiers, le temps passé par dossier. Ce travail d'information apparaît d'autant plus nécessaire du fait de l'extension des missions du CNU.

Les élu.e.s de la 24<sup>ème</sup> section s'engagent à diffuser les motions adoptées (comme les prises de position à l'égard de la PEDR, ou du « suivi de carrière » individuel)

Les élu.e.s de la 24<sup>ème</sup> section s'engagent à rédiger et diffuser un rapport annuel sur la vie de la section.

***Représentativité géographique et de situation.***

La 24<sup>ème</sup> section se caractérise par des situations très contrastées : quelques grandes équipes de formation et recherche et des équipes plus petites voire des EC isolé.e.s. Cette situation induit des effets importants sur les conditions de travail ou l'articulation Enseignement/Recherche, ainsi que sur l'exercice des tâches administratives. Les élu.e.s de la 24<sup>ème</sup> section s'engagent donc à veiller à ce que ces différentes situations soient équitablement représentées au CNU, à prendre en compte la situation particulière des personnes.

***Ouverture disciplinaire.***

La section 24, « Aménagement de l'espace, urbanisme », qui s'est définie à ses origines par sa pluridisciplinarité, doit conserver ce caractère pluriel.

Les élu.e.s de la 24<sup>ème</sup> section s'engagent donc à défendre cette pluralité des orientations thématiques propres à l'urbanisme et à l'aménagement, ainsi qu'à approfondir les interfaces avec d'autres disciplines et sections proches, en évitant fermeture comme dilution de la section.

Ils s'engagent à défendre une vision large et fédératrice de la section, tout en restant attentif à sa cohérence

**Élection au Conseil National des Universités (CNU) 2015**  
**Profession de foi des listes présentées par le SNESUP-FSU**  
**avec la participation du SNCS-FSU**

Les lois LRU (2007) et ESR (2013), combattues par le SNESUP et le SNCS, transforment le paysage universitaire en faisant des universités des « centres de coûts et de profits », suivant le modèle néo-libéral. Les regroupements à marche forcée d'établissements, les compétences transférées et la place du privé dans ces regroupements, sont porteurs entre autres, d'un système d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses, d'une coupure entre certains établissements universitaires et la recherche et de l'ouverture de la collation des grades universitaires aux établissements autres que publics. Ils accentuent la dégradation des conditions de travail et la vision utilitariste de la recherche et des formations.

Le CNU est un lieu essentiel d'expression et de régulation de la communauté universitaire. Garant du statut de fonctionnaire d'Etat face aux pouvoirs locaux et leurs arbitraires, le CNU est la cible d'attaques permanentes visant à sa dénaturation ou sa disparition.

Des projets ministériels, mis en partie en échec par la mobilisation massive de la communauté universitaire, réapparaissent régulièrement : modulation des services, évaluation récurrente, rebaptisée « suivi de carrière », menaces sur la procédure de qualification, nombreuses dérogations à la qualification et à la détention de thèse ou d'HDR dans le décret statutaire des EC, ou encore l'autorisation de siéger dans les sections CNU pour des personnes du privé autoproclamées « chercheurs ».

**Le SNESUP-FSU considère le CNU comme un haut lieu de l'action syndicale** pour la défense de nos missions de service public, la gestion nationale de nos carrières, l'affirmation du lien enseignement et recherche et la prise en compte de la diversité des conditions d'exercice du métier.

### L'action des élus SNESUP-FSU

En 2011, les bons résultats de nos listes aux élections CNU et la présidence de la CP-CNU<sup>1</sup> qui en a résulté ont été déterminants dans l'obtention d'un moratoire sur l'évaluation individuelle des EC. Les élus SNESUP ont été moteurs dans la mise en débat des choix politiques ministériels, la mise en place de la transparence des procédures, l'utilisation de critères éloignés de la seule bibliométrie et tenant compte des conditions d'exercice, de l'âge, de l'ancienneté etc.

Par leurs actions au sein des sections CNU, mais aussi par leur présence importante dans les bureaux de section, nos élus ont défendu l'entière reconnaissance de toutes les activités au service de l'ESR en relation avec le contexte d'exercice : l'enseignement sous tous ses aspects disciplinaires, interdisciplinaires, professionnalisant, et ses différentes formes pédagogiques ; la recherche dans la pluralité de ses domaines, de ses thématiques, y compris interdisciplinaires, de ses écoles de pensée et de ses formes ; les activités dites de transfert et d'innovation ; la diffusion des connaissances scientifiques et les responsabilités collectives à tous les niveaux qu'elles soient scientifiques, pédagogiques ou administratives ou électives .

Le lien très étroit tissé entre CP-CNU et CPCN<sup>2</sup> a permis de combattre les effets néfastes de l'AERES en proposant des modalités d'évaluation des unités en opposition complète avec les orientations politiques prévalant jusqu'alors. Ce lien a également conduit l'an dernier à une mobilisation significative sur le sujet sensible de l'emploi scientifique.

Nos élus poursuivront ces actions au cours du prochain mandat. Ils veilleront à l'égalité de traitement des candidats devant les concours, à défendre toutes les disciplines et la diversité des approches, à permettre tant le développement des recherches fondamentales qu'appliquées, à assurer l'existence et la libre expression d'une pensée critique.

**Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche (PEDR) :** *Le SNESUP s'est toujours prononcé contre la politique d'individualisation des rémunérations et de concurrence entre EC. Bien plus inégalitaire que dans les autres corps de fonctionnaires, elle ne répond en rien à la dégradation des carrières et du pouvoir d'achat des EC. Elle contribue à l'inflation bureaucratique qui les étouffe. Elle ignore que nombre d'entre eux disposent de moyens insuffisants, voire inexistantes, pour mener leur activité de recherche. Notre organisation a ainsi demandé en CTMESR que l'équivalent budgétaire de cette prime soit intégré dans les salaires. Néanmoins dans le cadre contraint existant le SNESUP défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU, et continue à exiger le décontingement, la publicité des bénéficiaires et l'unicité du taux.*

**Suivi de carrière :** *Le SNESUP s'oppose à toute évaluation-sanction qui pourrait servir à la modulation des services, et ainsi individualiser le service des EC. Disparue du nouveau décret statutaire de 2014, elle a été remplacée par le "suivi de carrière" dont les finalités n'ont toujours pas été définies, et dont les modalités ne prévoient ni la confidentialité du dossier entre l'EC et la section CNU, ni le volontariat des EC. Le SNESUP maintient donc son opposition à une mise en œuvre en l'état actuel. Les élus SNESUP poursuivront, en liaison avec le Comité National de la recherche scientifique, l'action pour la mise en place de modalités d'évaluation collégiales et démocratiques des unités de recherche.*

**Pour défendre nos missions au sein du service public, pour imposer la collégialité,  
pour donner toute sa place au CNU dans la gestion nationale des carrières**

**Votez pour les listes présentées par le SNESUP-FSU avec le soutien du SNCS-FSU**

**Des listes ouvertes aux non-syndiqués, composées sur la base du respect de cette  
profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public.**

<sup>1</sup> Commission Permanente du CNU

<sup>2</sup> Conférence des Présidents du Comité National